

Le contrat d'alternance reconversion

07/12/2020



Qu'est-ce que le contrat d'alternance reconversion (CAR) ?

Le contrat d'alternance reconversion (CAR) est un **dispositif d'accès à la formation et à l'emploi spécifique au travail temporaire**, qui vise à permettre la **reconversion des salariés intérimaires** victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Quels sont les objectifs ?

- ✓ Acquérir de nouvelles compétences
- ✓ Obtenir une certification
- ✓ Sécuriser le retour à l'emploi

Qui est concerné ?

- ✓ les salariés intérimaires ayant été **victimes d'un accident du travail ou de trajet**, ou d'une **maladie professionnelle** survenu(e) durant leur contrat de mission ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée intérimaire (CDII),
- ✓ les salariés intérimaires déclarés **aptes avec restriction ou inaptes à l'emploi**

Quelle est la durée ?

Il est conclu pour une durée maximum de 12 mois comprenant :

- ✓ **une période de formation** qui peut être suivie en continu ou en discontinu
- ✓ **une ou plusieurs missions de travail temporaire** (dans les 3 mois qui suivent la fin de la formation) proposé par l'agence d'intérim

Quelle est la rémunération ?

Pendant la période de formation, l'intérimaire est payé **au même salaire que sa dernière mission** par son agence d'intérim. AKTO prend en charge tout ou partie des coûts pédagogiques, des salaires et des frais annexes du salarié intérimaire pendant les périodes de formation.

Quelle est la démarche pour en bénéficier ?

Si vous êtes éligible, contactez le service SOS Accident du Travail du FASTT au **01 71 25 58 30**.

Vous êtes intérimaire et vous souhaitez en savoir plus sur le CAR ?

Si un intérimaire ne peut pas reprendre son poste de travail après une maladie professionnelle ou un accident du travail, le contrat d'alternance de reconversion (CAR) aide les salariés temporaires à se réorienter et trouver une nouvelle profession.

[En savoir plus](#) ✓